

2 GLOSSAIRE AIPCR

Les expressions ou sigles suivants sont parfois utilisés dans les documents de l'Association mondiale de la Route (AIPCR).

Conseil de l'Association mondiale de la Route	Assemblée administrant l'Association. Le Conseil siège au moins une fois par an (habituellement au quatrième trimestre).
Comité exécutif (CEx)	Bureau élu à la tête de l'Association par le Conseil. Le Comité exécutif se réunit chaque année au printemps et en automne.
Commission	Entité, permanente ou constituée pour une durée limitée, mise en place par le Comité exécutif dans un but spécifique pour faciliter la gestion des activités de l'Association.
Premier délégué	Chef de la délégation d'un pays membre au Conseil de l'Association mondiale de la Route. Souvent Directeur des Routes nationales de son pays.
Délégué officiel	Représentant d'un pays membre au Conseil.
Comité national	Organisation regroupant tous les membres de l'Association dans un pays, coordonnant leurs activités au sein de l'Association et ayant reçu, pour certaines tâches, délégation du Siège. <i>Nota : dans certains pays, des organisations existantes jouant le rôle d'un comité national de l'Association reçoivent le même statut. Certaines organisations internationales régionales reçoivent un statut analogue.</i>
Statuts	Les statuts de l'Association sont une exigence légale française, qui établit l'objet de l'Association et les principes de son organisation.

Thème stratégique (TS)	Un des grands domaines d'activité définis par le plan stratégique de l'Association et surveillé par un coordinateur.
Coordinateur de thème stratégique	Membre du Comité exécutif responsable de la coordination entre les activités de l'Association pour un thème stratégique et assurant la liaison entre les comités techniques concernés.
Comité technique AIPCR (C)	Groupe qui entreprend des études dans un domaine défini aussi bien sur des sujets techniques que sur des sujets ayant trait à la politique routière, la gestion des routes, aux questions économiques, environnementales et sociales, à la qualité de la vie.
Membre d'un comité technique de l'AIPCR	Personne désignée par le premier délégué de son pays (ou par une organisation) pour participer aux activités du comité technique et assister à ses réunions.
Membre correspondant d'un comité technique de l'AIPCR	Personne désignée par le premier délégué de son pays (ou par une organisation) pour participer aux activités du comité technique par correspondance, sans engagement formel d'assister aux réunions.
Membre associé d'un comité technique de l'AIPCR	Personne invitée par un comité technique de l'Association à participer à ses activités comme un expert ou un jeune professionnel.
Projet AIPCR (P)	Action limitée dans le temps et conduite par l'Association pour un objectif de production. Les projets bénéficient d'un financement spécifique (fonds associatif) et peuvent se voir affectés du personnel mis à la disposition du secrétariat général à temps plein ou partiel.
Équipe de projet	Groupe constitué pour la réalisation d'un projet de l'Association. Les équipes de projet sont placées sous la responsabilité du secrétaire général.